



États financiers

Conseil scolaire acadien provincial

31 mars 2017

Contenu

	Page
Responsabilité de la direction sur les états financiers	1
Rapport du vérificateur indépendant	2-3
État de la situation financière	4
État des résultats	5
État du surplus accumulé	5
État des flux des actifs financiers nets	6
État des flux de trésorerie	7
Notes relatives aux états financiers	8-18
Annexe A - Détails supplémentaires des revenus	19
Annexe B - Détails supplémentaires des dépenses	20-21
Annexe C - Détails supplémentaires des immobilisations	22

Responsabilité de la direction sur les états financiers

Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, et l'intégrité et l'objectivité de ces déclarations sont la responsabilité de la direction. La direction est également responsable de toutes les notes afférentes aux états financiers et les annexes supplémentaires, ainsi de veiller à ce que cette information est conforme, le cas échéant, avec les informations contenues dans les états financiers. Un résumé des conventions comptables est décrit à la note 1 des états financiers. La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque les opérations affectant la période comptable en cours ne peut pas être déterminée avec certitude avant les périodes futures.

La direction est également responsable de la mise en œuvre et le maintien d'un système de contrôle interne pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est produite d'une façon fiable. Les contrôles internes sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que les actifs sont protégés, les transactions sont autorisées et enregistrées conformément aux exigences législatives et réglementaires, et une information financière fiable est disponible en temps opportun pour la préparation des états financiers.

Le conseil est responsable d'assurer que la direction assume ses responsabilités en matière d'information et de contrôle interne, et exerce ces responsabilités par le comité de vérification. Le conseil examine les états financiers internes sur une base mensuelle et les états financiers vérifiés externes à chaque année. Le comité de vérification examine également toute information significative financière ou de contrôle interne avant leur approbation des états financiers.

Les vérificateurs externes, Grant Thornton LLP, effectuent un examen indépendant, conformément aux normes canadiennes de vérification, et exprime leur opinion sur les états financiers. Les vérificateurs externes ont accès libre et complet aux membres de la direction du Conseil scolaire acadien provinciale, au besoin. Le rapport du vérificateur accompagné décrit leur responsabilité, la portée de leur examen et leur opinion sur les états financiers.

Au nom du Conseil scolaire acadien provinciale

Janine Saulnier, MBA
Directrice des finances

Renaud d'Entremont, CPA, CA
Coordonnateur des finances

le 8 juillet 2017

Rapport du vérificateur indépendant

Grant Thornton LLP
328 rue Main, CP 297
Yarmouth, N-É
B5A 4B2
T (902) 742-7842
F (902) 742-0224
www.GrantThornton.ca

Au président et aux membres du
Conseil scolaire acadien provincial

Nous avons effectué la vérification des états financiers ci-joints du Conseil scolaire acadien provincial, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2017 et les états des résultats et surplus accumulé, des flux des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du vérificateur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre vérification. Nous avons effectué notre vérification selon les normes canadiennes de vérification. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons la vérification de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Une vérification implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du vérificateur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, le vérificateur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures de vérification appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Une vérification comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion de vérification.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil scolaire acadien provincial au 31 mars 2017, ainsi que les résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Notre vérification a été effectuée avec le but de pouvoir former une opinion sur les états financiers pris dans leur ensemble. Les annexes des revenus, dépenses et immobilisations sur les pages 19 à 22 sont présentées à titre d'information supplémentaire et ne sont pas un élément requis des états financiers. Ces informations ont été soumises à nos procédures de vérification applicables, mais seulement dans la mesure nécessaire pour exprimer une opinion sur la vérification des états financiers pris dans leur ensemble.



Yarmouth, Canada
le 8 juillet 2017

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Conseil scolaire acadien provincial

État de la situation financière

Au 31 mars

2017

2016

Actifs financiers

Encaisse		
Encaisse	2 406 638 \$	384 736 \$
Encaisse affectée – fonds générés par les écoles	1 140 023	1 269 738
Sommes à recevoir		
Province de la Nouvelle-Écosse	14 681 873	14 094 971
Gouvernement du Canada	1 359 341	1 743 768
Autres	<u>474 031</u>	<u>360 606</u>
Total des actifs financiers	<u>20 061 906 \$</u>	<u>17 853 818 \$</u>

Passifs financiers

Sommes à payer – fournisseurs	2 264 142 \$	2 569 539 \$
Sommes à payer		
Province de la Nouvelle-Écosse	59 885	382 435
Gouvernement du Canada	2 512	612 183
Municipalités	19 964	20 684
Autres	57 969	4 185
Charges à payer	1 872 890	1 442 767
Avantages postérieurs à l'emploi	8 490 569	7 716 942
Revenus reportés	2 666 535	529 482
Province de la Nouvelle-Écosse - régime de retraite	<u>3 930 184</u>	<u>3 988 906</u>

Total des passifs financiers

19 364 649 17 267 121

Actifs financiers nets

697 256 586 696

Actifs non financiers

Immobilisations (Annexe C)	611 194	660 602
Frais payés d'avance	<u>72 852</u>	<u>83 023</u>

Total des actifs non financiers

684 046 743 624

Surplus accumulé (Note 1)

1 381 302 \$ 1 330 321 \$

Ratifié au nom du Conseil scolaire

_____ président

_____ membre du Conseil

Voir les notes explicatives qui accompagnent ces états financiers.

Conseil scolaire acadien provincial

État des résultats

Exercice clos le 31 mars	2017		2016
	12 mois <u>Budget</u>	12 mois <u>Actuel</u>	12 mois <u>Actuel</u>
Revenus			
Province de la Nouvelle-Écosse (Annexe A)	67 060 700 \$	63 833 328 \$	61 906 863 \$
Gouvernement du Canada (Annexe A)	4 000 000	3 438 692	4 632 585
Allocations des conseils municipaux	1 025 000	717 095	687 069
Autres revenus (Annexe A)	3 100 000	2 944 123	2 787 889
Total des revenus	<u>75 185 700</u>	<u>70 933 238</u>	<u>70 014 405</u>
Dépenses			
Gouvernance du Conseil scolaire (Annexe B)	485 000	550 126	456 654
Bureau de la direction général	1 325 000	1 244 689	1 318 528
Services des finances	750 000	646 579	682 462
Service de ressources humaines	575 000	547 574	502 986
Services scolaires	47 820 700	45 310 502	43 358 776
Service des opérations	17 830 000	16 305 200	17 643 314
Initiative du CSAP	2 250 000	2 372 641	2 170 766
Élaboration de programmes	950 000	931 584	983 371
CPRP	700 000	671 119	684 058
Fonds générés par les écoles	2 500 000	2 302 242	2 381 700
Total des dépenses	<u>75 185 700</u>	<u>70 882 257</u>	<u>70 182 613</u>
Surplus (déficit) annuel	<u>- \$</u>	<u>50 981 \$</u>	<u>(168 208) \$</u>

État du surplus accumulé

Exercice clos le 31 mars	2017	2016
Surplus accumulé, au début de l'exercice	1 330 322 \$	1 498 528 \$
Surplus (déficit) annuel	<u>50 981</u>	<u>(168 207)</u>
Surplus accumulé, à la fin de l'exercice	<u>1 381 302 \$</u>	<u>1 330 322 \$</u>

Voir les notes explicatives qui accompagnent ces états financiers.

Conseil scolaire acadien provincial
État des flux des actifs financiers nets

Exercice clos le 31 mars

	2017	2016
	<u>Actuel</u>	<u>Actuel</u>
Actifs financiers nets, au début de l'exercice	586 696 \$	579 407 \$
Changements durant l'exercice		
Surplus (déficit) annuel	50 981	(168 207)
Amortissement des immobilisations	49 408	61 292
Diminution des inventaires	-	99 999
Diminution des frais payés d'avance	<u>10 171</u>	<u>14 206</u>
Augmentation des actifs financiers nets	<u>110 560</u>	<u>7 289</u>
Actifs financiers nets, à la fin de l'exercice	<u>697 256 \$</u>	<u>586 696 \$</u>

Voir les notes explicatives qui accompagnent ces états financiers.

Conseil scolaire acadien provincial

États des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars

2017

2016

Transactions opérationnelles

Surplus (déficit) annuel	50 981	\$	(168 207)	\$
Amortissement	49 408		61 292	
Inventaire	-		99 999	
Sommes à recevoir	(315 901)		573 574	
Dépenses payées d'avance	10 171		14 205	
Sommes à payer	(39 525)		(143 487)	
Revenus reportés	<u>2 137 053</u>		<u>(97 727)</u>	

1 892 187 339 648

Augmentation de trésorerie

1 892 187 339 648

Encaisse, au début de l'exercice

1 654 475 1 314 827

Encaisse, à la fin de l'exercice

3 546 662 \$ 1 654 475 \$

Voir les notes explicatives qui accompagnent ces états financiers.

Conseil scolaire acadien provincial

Notes relatives aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2017

Conseil scolaire acadien provincial (le « Conseil ») est une entité juridique indépendante, avec 18 conseillers scolaires élus comme le stipule la Loi sur l'éducation. Le Conseil fournit une gamme de services d'enseignement pour tous les programmes d'enseignement de niveau primaire à 12e dans les écoles publiques au sein de la province de la Nouvelle-Écosse. Le Conseil est enregistré comme un organisme de bienfaisance en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu et, par conséquent, est exonéré de l'impôt sur le revenu et peut délivrer des reçus officiels aux donateurs, aux fins de l'impôt sur le revenu, conformément à cette Loi.

1. Conventions comptables

Ces états financiers sont préparés selon les principes de comptabilité généralement acceptés au Canada pour le secteur public qui, pour fins des états financiers du Conseil scolaire, sont représentés par les recommandations du Conseil de comptabilité du secteur public (CCSP) des Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada), augmentés où il est approprié par d'autres normes ou déclarations de comptabilité.

Ces états financiers ont été préparés en utilisant les conventions comptables significatives qui suivent:

Conventions comptables significatives

Entité déclarante

L'état de la situation financière est présenté en utilisant les principes prescrits par le Ministère de l'Éducation. Les fonds d'affectation spéciale ne sont pas inclus dans l'état des résultats ou l'état de la situation financière.

Revenus

Les transferts des gouvernements (provinciaux, fédéraux et municipaux) aux fins de l'exploitation et d'immobilisations sont comptabilisés à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel tous les critères d'admissibilité et / ou stipulations ont été atteints et les montants sont autorisés. Tout financement reçu avant de satisfaire à ces conditions est reporté jusqu'à ce que les conditions soient respectées. Lorsque les revenus sont reçus sans critères d'admissibilité ou stipulations, ils sont reconnus lorsque les transferts sont autorisés.

Toutes contributions non gouvernementales ou subventions / revenus d'origine externe qui sont affectés tels qu'ils doivent être utilisés à une fin déterminée sont comptabilisés comme produits dans la période au cours de laquelle les ressources sont utilisées aux fins spécifiées. Tout montant affecté qui est reçu avant que les critères ont été respectés est comptabilisé comme un passif jusqu'à ce que les ressources soient utilisées aux fins spécifiques.

Les revenus locatifs sont comptabilisés sur la durée du bail.

Le revenu de placements est comptabilisé à titre de revenus dans l'année où il est gagné.

Dépenses

Les dépenses sont inscrites en utilisant la méthode de la comptabilité d'exercice et comprennent les coûts des inventaires d'approvisionnements achetés durant l'année. Des provisions sont prévues pour des pertes probables sur certains comptes à recevoir et responsabilités conditionnelles lorsqu'il est possible qu'une responsabilité existe et que le montant peut être déterminé de façon raisonnable. Ces provisions sont mises à jour lorsque les estimés sont révisés et/ou au moins annuellement.

Conseil scolaire acadien provincial

Notes relatives aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2017

1. Conventions comptables (suite)

Utilisation d'estimations

Dans la préparation des états financiers du Conseil, la direction doit faire des estimations et des hypothèses qui déterminent les montants déclarés des actifs et passifs, la présentation des actifs et passifs éventuels et les montants des recettes et des dépenses. Les montants réels pourraient différer de ces estimations.

Trésorerie

Trésorerie comprend la caisse et les comptes bancaires, les découverts bancaires et les instruments d'argent temporaires très liquides avec échéance initiale de trois mois ou moins. Les emprunts bancaires sont considérés des activités de financement.

Instruments financiers

Les instruments financiers du Conseil comprennent les débiteurs, l'encaisse, les dettes bancaires, les investissements, les créditeurs, et les montants liés aux personnes apparentées. Sauf indication contraire, l'avis de la direction est que le Conseil n'est pas exposé à un risque significatif d'intérêt, de monnaie ou de crédit découlant de ces instruments financiers. La juste valeur de ces instruments financiers rapproche leur valeur comptable.

Actifs financiers

Encaisse et les quasi-espèces sont inscrites au coût qui rapproche la valeur approximative du marché.

Les comptes à recevoir sont inscrits au montant principal moins les provisions pour créances douteuses.

Passifs

Les enseignants participent à un plan de pension établi par la Province de la Nouvelle-Écosse en vertu de la Teacher's Pension Act. Les autres employés participent à un plan de pension établi et géré par l'Association des conseils scolaires de la Nouvelle-Écosse.

Revenus reportés

Certains montants reçus en vertu de la législation, de réglementation ou d'accord ne peuvent être utilisés que dans la conduite de certains programmes ou dans la prestation de services et transactions spécifiques. Ces montants sont reconnus comme revenu pour l'exercice que les dépenses connexes sont engagées et/ou le service effectué.

Actifs financiers nets

Les actifs financiers nets représentent l'excédent des actifs financiers du Conseil sur ses passifs financiers.

Surplus accumulé

Le surplus accumulé représente les actifs du Conseil scolaire moins les passifs financiers et les actifs non-financiers. Cela représente le solde accumulé du surplus et/ou déficit accumulé découlant des opérations du Conseil. Le surplus accumulé est comptabilisé comme suit :

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Surplus accumulé – affecté – écoles et dév prof	304 357 \$	365 907 \$
Surplus accumulé – affecté – amortissement capital	611 193	660 602
Déficit accumulé non affecté	<u>(674 270)</u>	<u>(901 985)</u>
	241 280	124 523
Surplus accumulé – affecté – fonds générés par les écoles	<u>1 140 022</u>	<u>1 205 798</u>
	<u>1 381 302 \$</u>	<u>1 330 321 \$</u>

Conseil scolaire acadien provincial

Notes relatives aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2017

1. Conventions comptables (suite)

Actifs non-financiers

Les actifs corporels ont une vie utile qui s'étend plus loin que la période de comptabilité, sont maintenus pour l'approvisionnement de biens et services et ne sont pas vendus dans les opérations ordinaires du Conseil. Les actifs corporels sont inscrits au coût historique net (ou au coût estimé lorsque les coûts actuels ne sont pas connus) et comprennent tous les coûts attribuables directement aux acquisitions, constructions, développements et installations des actifs corporels, moins l'intérêt. Les actifs corporels comprennent les terrains, les édifices, l'équipement informatique et logiciels et les véhicules. Les actifs corporels ne comprennent pas les objets intangibles ou les actifs acquis par titres. Il est à noter que les édifices et les autobus financés par la Province de la Nouvelle-Écosse et transférés aux conseils scolaires sont comptabilisés dans les états financiers de la Province, et non pas dans ceux des conseils scolaires.

Les immobilisations financées par le Conseil qui rencontrent les seuils conformément au «Nova Scotia's Tangible Capital Assets Accounting Policy» sont comptabilisées comme additions. Les seuils et taux d'amortissement, utilisant la méthode de l'amortissement décroissant et conformément à cette politique, sont:

Édifices	250 000 \$	5%
Améliorations d'écoles	150 000 \$	5%
Améliorations foncières	250 000 \$	5%
Ordinateurs	25 000 \$	50%
Automobiles	15 000 \$	35%
Équipement	50 000 \$	20%
Logiciels	250 000 \$	50%

Les frais payés d'avance sont les déboursements comptants pour les biens ou services, sauf les actifs capitaux tangibles et les inventaires d'approvisionnements, dont tout ou une partie fournira des bénéfices économiques dans une ou plusieurs périodes futures. Le montant payé d'avance est reconnu comme une dépense dans l'année où les biens ou services sont utilisés ou épuisés.

Obligations pour les sites contaminés

Les sites contaminés sont le résultat d'une contamination dans l'air, le sol, l'eau ou les sédiments d'un produit chimique, organique ou radioactif ou d'un organisme vivant qui dépasse la norme environnementale. Le passif serait comptabilisé net de tout recouvrement attendu. Une responsabilité pour l'assainissement des sites contaminés serait reconnue lorsque tous les critères suivants seraient satisfaits:

- i. une norme environnementale existe;
- ii. la contamination dépasse la norme environnementale;
- iii. le Conseil scolaire acadien provincial:
 - a) est directement responsable; ou
 - b) accepte la responsabilité; et
- iv. une estimation raisonnable du montant peut être faite.

Au 31 mars 2017, il n'y a pas de sites contaminés connus identifiés.

Conseil scolaire acadien provincial

Notes relatives aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2017

2. Endettement bancaire

Le Conseil scolaire acadien provincial, conformément à la loi scolaire, a une ligne de crédit autorisée de 602 000 \$, (543 000 \$ en date du 1^{er} avril 2016), avec la Banque de Montréal. En date du 31 mars 2017, cette ligne de crédit était nul (2016 – nul).

3. Régimes de retraite

Le personnel d'enseignement du Conseil est couvert par un régime de pension établi par la Province de la Nouvelle-Écosse en vertu de la Teacher's Pension Act. Les cotisations de l'employeur pour ces employés sont fournies directement par la Province de la Nouvelle-Écosse. Les charges de retraite et les obligations liées à ce plan sont la responsabilité directe de la Province. Par conséquent, aucuns frais et/ou obligations liées à ce plan sont incluses dans les états financiers du Conseil.

Les employés permanents du personnel de soutien sont couverts par un régime de retraite interentreprises géré par l'Association des conseils scolaires de la Nouvelle-Écosse.

4. Réserve de prévoyance

Le Nova Scotia School Insurance Exchange offre à tous les abonnés une couverture pour les biens, la responsabilité, les erreurs et les omissions dans le cas de réclamations ne dépassant pas la limite auto assurée par réclamation pour un total annuel par police. Le Conseil scolaire a cotisé un montant de 179 987 \$ (162 825 \$ en date du 31 mars 2016) pour l'année et aucune autre cotisation pour les réclamations relatives à la responsabilité n'est prévue au 31 mars 2017. Le Nova Scotia School Insurance Exchange respecte actuellement le test minimal de capital établi par le surintendant des assurances de la Nouvelle-Écosse.

5. Engagements

I. Congés de maladie accumulés - enseignants

Le Conseil fournit des prestations pour congé de maladie pour le personnel enseignant conformément aux différentes ententes collectives et conditions d'emploi qui sont disponible sur le site WEB du CSAP.

Eckler Ltd. a fourni à la Province de la Nouvelle-Écosse, le 24 novembre 2016, une évaluation actuarielle des obligations du Conseil pour les congés de maladie accumulés à des fins comptables. Les principales hypothèses actuarielles utilisées dans l'évaluation étaient fondées sur les meilleures estimations du Conseil. Ces hypothèses impliquent des prévisions de taux d'utilisation futurs, des augmentations de salaires, le coût de la dette à long terme et le roulement et la date de mortalité du personnel enseignant.

Conseil scolaire acadien provincial

Notes relatives aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2017

5. Engagements (suite)

Hypothèses actuarielles – enseignant

Taux d'actualisation:	3,59% par an
Âge de la retraite:	50% à la règle de 85 ans, le reste à la date la plus rapprochée entre l'âge de 62 ans avec 10 années de service, l'âge de 35 ans de service et l'âge de 65 ans avec 2 ans de service
Mortalité:	100% de CPM-2014 Public avec des améliorations futures en conformité avec l'échelle CPM-B
Résiliation:	5% par an dans les deux premières années d'emploi
Salaire - taux de croissance:	2,25% par an plus l'échelle d'augmentation annuelle pour 2016-2017.

Les augmentations de salaire sont les suivants:

<u>Groupe d'âge</u>	<u>Augmentation annuelle</u>
Moins de 30 ans	3,25%
30-34	2,75%
35-39	2,25%
40-44	1,75%
45-49	1,25%
50-59	0,75%
60 +	0,00%

Utilisation de congés de maladie actuelle pour l'obligation de prestation du 31 mars 2016 et coût de service actuel pour 2017 :

- Le montant prévu pour le congé de maladie actuel utilisé par année scolaire est la suivante (c.à.d. le nombre moyen de jours de maladie actuelle utilisée par année scolaire) :
 - 7,6 jours par année scolaire pour les hommes
 - 8,8 jours par année scolaire pour les femmes
- Le montant prévu pour la provision de congés de maladie net pour un employé à temps plein est de 20 jours moins le montant prévu pour le congé de maladie actuelle utilisée (c.à.d. 12,4 jours pour les hommes, 11,2 jours pour les femmes)

L'utilisation des congés de maladie en cours et l'utilisation de la banque de congés de maladie a été développée à partir d'une analyse de l'utilisation des congés de maladie des enseignants de la Nouvelle-Écosse durant les années fiscales 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014.

Continuité de la responsabilité des congés de maladie accumulés – enseignant

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Obligation de prestations, au début de l'année	5 211 716 \$	4 416 000 \$
Coût de service actuel	954 500	938 500
Intérêt sur l'obligation	200 457	181 016
Moins: congés pris	(313 000)	(313 000)
(Gains) pertes actuariels	51 300	(10 800)
Obligation de prestations, fin de l'année	<u>6 104 974</u>	<u>5 211 716</u>
Actifs du plan	-	-
Situation du financement	<u>(6 104 974)</u>	<u>(5 211 716)</u>
Pertes actuariel non amortis	<u>(1 987 977)</u>	<u>(2 165 669)</u>
Responsabilité des prestations	<u>(8 092 951) \$</u>	<u>(7 377 385) \$</u>

Conseil scolaire acadien provincial

Notes relatives aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2017

5. Engagements (suite)

II. Congés de maladie accumulés – personnel de soutien

Morneau-Shepell a fourni à la province de Nouvelle-Écosse, le 20 janvier 2017, les chiffres de divulgation financière demandée pour les prestations de congés de maladie pour le personnel de soutien de tous les conseils scolaires de la Nouvelle-Écosse pour l'exercice clos le 31 mars 2017. Les résultats comptables sont fondés sur la compréhension des méthodes prescrites en vertu de la section PS 3255 du Manuel de comptabilité du secteur public de CPA Canada qui s'applique aux congés de maladie et aux indemnités de départ. Les données comprenaient la période de service continu, la date de naissance, le salaire annuel et les heures contractuelles de travail.

Hypothèses actuarielles – personnel de soutien

Date de valorisation:	31 mars, 2015
Taux d'actualisation annuel:	3,59% par an
Augmentation annuelle du salaire:	1,0% au 1 ^{er} avril 2015, 1,0% au 1 ^{er} avril 2016, 2,0% au 1 ^{er} avril 2017, 2,5% par an à partir du 1 ^{er} avril 2018, 3,5% par an à partir du 1 ^{er} avril 2019 et 3,0% au 1 ^{er} avril 2020 et à toute date d'évaluation par la suite

Exemple de l'utilisation de l'excédent net
taux d'utilisation de congés de maladie :

Age	Heures	Age	Heures	Age	Heures
20	3,9	40	7,8	60	28,2
25	4,8	45	8,7	65	36,9
30	5,8	50	11,0	70	45,5
35	6,8	55	19,6		

Résiliation:	Néant
Mortalité pré-retraite:	Néant
Âge de la retraite:	10% à 59 ans, 20% à 60 ans, 10% à chaque âge 61-64, 50% à chaque âge 65-69, 100% à 70 ans. Cependant, 20% chaque année à la date la plus rapprochée de 60 ans avec 2 ans de service ou 50 ans à la règle de 80 et 40% avec 35 ans de service (si plus haut)
Méthode d'évaluation actuarielle:	Unités de crédit projetées – service au prorata à la date d'utilisation

Continuité de la responsabilité des congés de maladie accumulés – personnel de soutien

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Obligation de prestations, au début de l'année	564 758 \$	339 155 \$
Coût de service actuel	110 269	50 933
Intérêt sur l'obligation	20 786	12 681
Moins: congés pris	(89 168)	(56 630)
(Gains) pertes actuariels	<u>31 056</u>	<u>218 619</u>
Obligation de prestations, fin de l'année	637 701	564 758
Actifs du plan	-	-
Situation du financement	(637 701)	(564 758)
Pertes actuariel non amortis	<u>240 083</u>	<u>225 200</u>
Responsabilité des prestations	<u>(397 618) \$</u>	<u>(339 557) \$</u>

Conseil scolaire acadien provincial

Notes relatives aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2017

5. Engagements (suite)

Sommaire de la responsabilité des congés de maladie accumulés

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Responsabilité des congés de maladie – enseignant	(8 092 951) \$	(7 377 385) \$
Responsabilité des congés de maladie – personnel de soutien	<u>(397 618)</u>	<u>(339 577)</u>
Total responsabilité des congés de maladie	<u>(8 490 569) \$</u>	<u>(7 716 942) \$</u>

Le Conseil a reconnu dans ces états financiers, la responsabilité associée aux congés de maladie accumulés des membres du personnel de soutien. Le Conseil a enregistré une créance correspondante de la Province de la Nouvelle-Écosse, qui en a assumé la responsabilité jusqu'au 31 mars 2017.

III. Indemnités de départ – enseignants

Le Conseil fournit des prestations pour le personnel enseignant conformément aux différentes ententes collectives et conditions d'emploi qui sont disponible sur le site WEB du CSAP.

Eckler Ltd. a fourni à la Province de la Nouvelle-Écosse, le 19 janvier 2017, une évaluation actuarielle des obligations du Conseil pour les indemnités de départ à des fins comptables. Les principales hypothèses actuarielles utilisées dans l'évaluation étaient fondées sur les meilleures estimations du Conseil. Ces hypothèses impliquent des prévisions de taux d'utilisation futurs, des augmentations de salaires, le coût de la dette à long terme et le roulement et la date de mortalité du personnel enseignant.

Les évaluations et les extrapolations reflètent les dispositions sur les prestations des programmes d'allocation de retraite à compter de la date de mesure, à l'exception possible que l'actuaire a été dirigé par la province de Nouvelle-Écosse pour refléter le gel de la comptabilité de service dans le cadre des programmes d'allocation de retraite au 1^{er} août 2015. Les évaluations actuarielles ont noté que les conventions collectives qui intègrent le gel des services dans le cadre des programmes d'allocation de retraite n'ont pas été ratifiées à la date de leur rapport.

Selon la correspondance avec la province de la Nouvelle-Écosse, les actuaires ont compris que c'était l'affirmation du gouvernement selon laquelle les modifications apportées au gel des services dans le cadre des programmes d'allocation de retraite au 1^{er} août 2015 sont pratiquement définitives en fonction des étapes mises en place. Conformément à la direction provinciale, une réduction des programmes d'allocation de retraite a été reflétée au 1^{er} août 2015, conformément au calcul et à l'information de l'actuaire pour l'exercice 2016. Si ce n'est pas le cas, le calcul et les informations à fournir devront être révisés avec ceux prévus pour l'exercice 2016.

La section PS 3250 exige que tous les gains et pertes non amortis soient reconnus sur le plan de réduction. Les gains et pertes actuariels qui sont révélées après la réduction du plan doivent être sur la durée moyenne de service résiduelle (EARSL) des employés actifs.

Hypothèses actuarielles – enseignant

Taux d'actualisation: 3,59% par an

Salaires - taux de croissance: 2,25% par an plus l'échelle d'augmentation annuel pour 2016-2017

Conseil scolaire acadien provincial

Notes relatives aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2017

5. Engagements (suite)

Les augmentations de salaire sont les suivants:

<u>Groupe d'âge</u>	<u>Augmentation annuelle</u>
Moins de 30 ans	3,25%
30-34	2,75%
35-39	2,25%
40-44	1,75%
45-49	1,25%
50-59	0,75%
60 +	0,00%

Âge de la retraite: 50% à la règle de 85 ans, le reste à la date la plus rapprochée entre l'âge de 62 ans avec 10 années de service, l'âge de 35 ans de service et l'âge de 65 ans avec 2 ans de service

Mortalité: Aucune mortalité pré-retraite supposé
 Terminaison: Néant
 Invalidité: Néant

Continuité de la responsabilité des indemnités de départ – enseignant

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Obligation de prestations, au début de l'année	3 206 903 \$	3 082 638 \$
Coût de service actuel	-	89 700
Intérêt sur l'obligation	114 973	120 741
Impact de la réduction	-	124 000
Autres (services antérieurs, transferts, etc.)	-	157 300
Moins: bénéfices payés	(108 022)	(285 776)
(Gains) pertes actuariels	<u>219 100</u>	<u>(81 700)</u>
Obligation de prestations, fin de l'année	3 432 954	3 206 903
Actifs du plan	-	-
Situation du financement	(3 432 954)	(3 206 903)
Pertes actuariel non amortis	<u>141 939</u>	<u>(81 700)</u>
Responsabilité des prestations	<u>(3 291 015) \$</u>	<u>(3 288 603) \$</u>

IV. Indemnité de départ – personnel de soutien

Pour le personnel de soutien, les descriptions pour les indemnités de départ et les copies des parties pertinentes des conventions collectives et des lettres d'entente pour les différents conseils d'administration et syndicaux / groupes non syndiqués ont été fournies par la province de la Nouvelle-Écosse pour les conseils scolaires de la Nouvelle-Écosse.

Les calculs ont été effectués sur la base des données fournies par la province de la Nouvelle-Écosse pour les congés de maladie et les indemnités de départ. Cette information a été complétée par des données fournies par les conseils scolaires. Les données comprenaient la période de service continu avec la province, la date de naissance, le salaire annuel et les heures contractuelles de travail et certains détails concernant les prix gelés.

Conseil scolaire acadien provincial

Notes relatives aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2017

5. Engagements (suite)

Morneau Shepell a fourni à la Province de la Nouvelle-Écosse, le 20 janvier 2017, une évaluation actuarielle des obligations du Conseil pour les indemnités de départ à des fins comptables. Les principales hypothèses actuarielles utilisées dans l'évaluation étaient fondées sur les meilleures estimations du Conseil. Ces hypothèses impliquent des prévisions de taux d'utilisation futurs, des augmentations de salaires, le coût de la dette à long terme et le roulement et la date de mortalité du personnel de soutien.

Les évaluations et les extrapolations reflètent les dispositions sur les prestations des programmes d'allocation de retraite à compter de la date de mesure, à l'exception possible que l'actuaire a été dirigé par la province de Nouvelle-Écosse pour refléter le gel de la comptabilité de service dans le cadre des programmes d'allocation de retraite au 1^{er} avril, 2015. Les évaluations actuarielles ont noté que les conventions collectives qui intègrent le gel des services dans le cadre des programmes d'allocation de retraite n'ont pas été ratifiées à la date de leur rapport.

Selon la correspondance avec la province de la Nouvelle-Écosse, les actuaires ont compris que c'était l'affirmation du gouvernement selon laquelle les modifications apportées au gel des services dans le cadre des programmes d'allocation de retraite au 1^{er} avril 2015 sont pratiquement définitives en fonction des étapes mises en place. Conformément à la direction provinciale, une réduction des programmes d'allocation de retraite a été reflétée au 1^{er} avril 2015, conformément au calcul et à l'information de l'actuaire pour l'exercice 2016. Si ce n'est pas le cas, le calcul et les informations à fournir devront être révisés avec ceux prévus pour l'exercice 2016.

La section PS 3250 exige que tous les gains et pertes non amortis soient reconnus sur le plan de réduction. Les gains et pertes actuariels qui sont révélées après la réduction du plan doivent être sur la durée moyenne de service résiduelle (EARSL) des employés actifs.

Hypothèses actuarielles – personnel de soutien

Date de valorisation:	31 mars, 2015
Taux d'actualisation annuel:	3,59% par an
Augmentation annuelle du salaire:	1,0% au 1 ^{er} avril 2015, 1,0% au 1 ^{er} avril 2016, 2,0% au 1 ^{er} avril 2017, 2,5% par an à partir du 1 ^{er} avril 2018, 3,5% par an à partir du 1 ^{er} avril 2019 et 3,0% au 1 ^{er} avril 2020 et à toute date d'évaluation par la suite

Hypothèses actuarielles – personnel de soutien

Résiliation:	Néant
Mortalité pré-retraite:	Néant
Âge de la retraite:	10% à 59 ans, 20% à 60 ans, 10% à chaque âge 61-64, 50% à chaque âge 65-69, 100% à 70 ans. Cependant, 20% chaque année à la date la plus rapprochée de 60 ans avec 2 ans de service ou 50 ans à la règle de 80 et 40% avec 35 ans de service (si plus haut)
Méthode d'évaluation actuarielle:	Unités de crédit projetées – service au prorata à la date d'utilisation

Conseil scolaire acadien provincial

Notes relatives aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2017

5. Engagements (suite)

Continuité de la responsabilité des indemnités de départ – personnel de soutien

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Obligation de prestations, au début de l'année	651 339 \$	526 752 \$
Intérêt sur l'obligation	22 172	25 827
Impact de la réduction	-	184 163
Autres (services antérieurs, transferts, etc.)	-	6 896
Moins: bénéfices payés	(75 145)	(43 335)
(Gains) pertes actuariels	<u>24 650</u>	<u>(48 964)</u>
Obligation de prestations, fin de l'année	623 016	651 339
Actifs du plan	-	-
Situation du financement	<u>(623 016)</u>	<u>(651 339)</u>
Pertes actuariel non amortis	<u>(16 153)</u>	<u>(48 964)</u>
Responsabilité des prestations	<u>(639 169) \$</u>	<u>(700 303) \$</u>

Sommaire de la responsabilité des indemnités de départ accumulés

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Responsabilité des indemnités de départ – enseignant	(3 291 015) \$	(3 288 603) \$
Responsabilité des indemnités de départ – personnel de soutien	<u>(639 169)</u>	<u>(700 303)</u>
Total responsabilité des indemnités de départ	<u>(3 930 184) \$</u>	<u>(3 988 906) \$</u>

Le Conseil a reconnu dans ces états financiers, la responsabilité associée aux indemnités de départ des membres du personnel enseignant et du personnel de soutien. Le Conseil a enregistré une créance correspondante de la Province de la Nouvelle-Écosse, qui en a assumé la responsabilité jusqu'au 31 mars 2017.

6. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'année précédente ont été reclassés pour se conformer à la présentation de l'année en cours. Les changements n'affectent pas le surplus accumulé de l'exercice précédent.

7. Fonds générés par les écoles

En date du 31 mars 2017, les écoles du Conseil avaient en caisse un montant de 1 140 023 \$ (1 269 738 \$ en date du 31 mars 2016) généré par les écoles pour, entre autres, les activités du Conseil des étudiants, les activités sportives, les activités de la cafétéria, les activités de la cantine et les voyages de fin d'année. Les revenus générés par les écoles sont reconnus quand les fonds sont reçus. Les dépenses générées par les écoles sont reconnues à mesure que les fonds sont dépensés. Le détail des fonds générés par les écoles se présente à la page suivante.

Conseil scolaire acadien provincial

Notes relatives aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2017

7. Fonds générés par les écoles (suite)

	<u>le 31 mars 2016</u>	<u>Additions</u>	<u>Déboursés</u>	<u>le 31 mars 2017</u>
Centre scolaire de la Rive-Sud	29 284 \$	88 713 \$	95 163 \$	22 834 \$
Centre scolaire Étoile de l'Acadie	16 221	54 152	59 726	10 648
École acadienne de Pomquet	36 891	90 300	76 227	50 964
École acadienne de Truro	81 171	71 518	87 228	65 461
École Beaubassin	61 479	88 957	127 828	22 608
École Beau-Port	63 738	84 985	95 634	53 090
École Belleville	22 059	136 575	133 716	24 918
École Bois-Joli	33 994	34 498	64 894	3 598
École des Beaux-Marais	33 548	87 756	108 944	12 360
École du Carrefour	32 129	75 827	67 748	40 209
École du Grand-Portage	9 713	42 211	38 032	13 892
École Jean-Marie-Gay	37 796	73 210	74 290	36 715
École Joseph-Dugas	9 699	59 440	67 548	1 491
École NDA	195 110	198 821	213 900	180 032
École Pubnico-Ouest	68 604	107 697	104 386	71 915
École Rose-des-Vents	24 507	41 082	34 258	31 331
École Saint-Albert	28 920	30 050	31 092	27 878
École secondaire de Clare	157 430	184 058	210 545	130 944
École secondaire de Par-en-Bas	148 854	310 714	291 920	167 648
École secondaire du Sommet	98 512	144 041	154 027	88 526
École Stella-Maris	60 498	91 645	90 905	61 238
École Wedgeport	<u>19 582</u>	<u>76 273</u>	<u>74 132</u>	<u>21 723</u>
	<u>1 269 738 \$</u>	<u>2 172 527 \$</u>	<u>2 302 242 \$</u>	<u>1 140 023 \$</u>

Conseil scolaire acadien provincial

Annexe A - Détails supplémentaires des revenus

Exercice clos le 31 mars

2017

2016

	<u>Budget</u>	<u>Actuel</u>	<u>Actuel</u>
Province de la Nouvelle-Écosse			
Fonctionnement	49 648 900 \$	49 343 075 \$	45 430 056 \$
Affectés	10 411 800	9 894 556	9 727 995
Autres	4 500 000	4 176 544	4 333 724
Récupération – province N.-É.	<u>2 500 000</u>	<u>419 153</u>	<u>2 415 088</u>
	<u>67 060 700 \$</u>	<u>63 833 328 \$</u>	<u>61 906 863 \$</u>
Gouvernement du Canada			
Fonds minoritaires	150 000 \$	150 000 \$	150 000 \$
Projets, stratégies, autres	<u>3 850 000</u>	<u>3 288 692</u>	<u>4 482 585</u>
	<u>4 000 000 \$</u>	<u>3 438 692 \$</u>	<u>4 632 585 \$</u>
Allocation des conseils municipaux			
Fonds minoritaires	<u>1 025 000 \$</u>	<u>717 095 \$</u>	<u>687 069 \$</u>
Autres revenus			
Générés par le Conseil	600 000 \$	771 596 \$	493 704 \$
Fonds générés par les écoles	<u>2 500 000</u>	<u>2 172 527</u>	<u>2 294 185</u>
	<u>3 100 000 \$</u>	<u>2 944 123 \$</u>	<u>2 787 889 \$</u>

Voir les notes explicatives qui accompagnent ces états financiers.

Conseil scolaire acadien provincial

Annexe B - Détails supplémentaires des dépenses

Exercice clos le 31 mars

2017

2016

	<u>Budget</u>		<u>Actuel</u>		<u>Actuel</u>
Gouvernance du Conseil scolaire					
Avantages sociaux	\$	18 646	\$	8 521	\$
Déplacement & formation		117 581		100 080	
Élections scolaires		43 839		-	
Fournitures, matériaux & équipement		83 518		93 243	
Honoraires & salaires		263 719		233 556	
Services professionnels		<u>22 823</u>		<u>21 254</u>	
	<u>485 000</u>	\$	<u>550 126</u>	\$	<u>456 654</u>
Bureau de la direction général					
Avantages sociaux	\$	121 258	\$	128 452	\$
Déplacement & formation		77 891		82 511	
Fournitures, matériaux & équipement		322 226		341 342	
Salaires		<u>723 314</u>		<u>766 224</u>	
	<u>1 325 000</u>	\$	<u>1 244 689</u>	\$	<u>1 318 528</u>
Services des finances					
Avantages sociaux	\$	116 346	\$	122 803	\$
Déplacement & formation		21 702		22 906	
Fournitures, matériaux & équipement		26 032		27 476	
Salaires		445 485		470 208	
Services professionnels		<u>37 014</u>		<u>39 069</u>	
	<u>750 000</u>	\$	<u>646 579</u>	\$	<u>682 462</u>
Services de ressources humaines					
Avantages sociaux	\$	60 928	\$	55 966	\$
Déplacement & formation		61 300		56 309	
Fournitures, matériaux & équipement		54 150		49 739	
Salaires		<u>371 197</u>		<u>340 971</u>	
	<u>575 000</u>	\$	<u>547 574</u>	\$	<u>502 986</u>
Services scolaires - écoles					
Avantages sociaux	\$	4 085 628	\$	3 909 642	\$
Déplacement & formation		828 094		792 425	
Fournitures, matériaux & équipement		2 227 873		2 131 908	
Salaires		37 962 801		36 327 573	
Services professionnels		<u>206 106</u>		<u>197 228</u>	
	<u>47 820 700</u>	\$	<u>45 310 502</u>	\$	<u>43 358 776</u>
Opérations - admin					
Avantage sociaux	\$	52 837	\$	42 982	\$
Déplacement & formation		27 207		22 133	
Fournitures, matériaux & équipement		5 898		4 798	
Salaires		169 680		138 030	
Services professionnels		<u>14 002</u>		<u>11 390</u>	
	<u>225 000</u>	\$	<u>269 624</u>	\$	<u>219 333</u>

Voir les notes explicatives qui accompagnent ces états financiers.

Conseil scolaire acadien provincial

Annexe B - Détails supplémentaires des dépenses

Exercice clos le 31 mars

2017

2016

	<u>Budget</u>		<u>Actuel</u>		<u>Actuel</u>
Opérations - maintien					
Amortissement	\$	30 300	\$	37 433	\$
Avantages sociaux		470 727		581 531	
Déplacement & formation		31 468		38 876	
Fournitures, matériaux & équipement		1 143 202		1 412 297	
Location		178 195		220 140	
Réparation & entretien		1 791 686		2 213 426	
Salaires		1 970 353		2 434 149	
Services professionnels		39 171		48 391	
Services publics		<u>1 975 955</u>		<u>2 441 070</u>	
	<u>9 280 000</u>	\$	<u>7 631 057</u>	\$	<u>9 427 311</u>
Opérations - transport					
Amortissement	\$	19 108	\$	18 355	\$
Avantages sociaux		286 255		274 970	
Déplacement & formation		32 777		31 485	
Fournitures, matériaux & équipement		126 446		121 461	
Salaires		1 169 150		1 123 057	
Transport à contrat		<u>5 697 324</u>		<u>5 472 711</u>	
	<u>7 350 000</u>	\$	<u>7 331 060</u>	\$	<u>7 042 038</u>
Opérations - techno					
Avantages sociaux	\$	81 800	\$	72 745	\$
Déplacement & formation		53 010		47 142	
Fournitures, matériaux & équipement		547 805		487 166	
Salaires		<u>390 843</u>		<u>347 580</u>	
	<u>975 000</u>	\$	<u>1 073 459</u>	\$	<u>954 633</u>
Initiative du CSAP					
Avantages sociaux	\$	282 884	\$	258 815	\$
Déplacement & formation		71 442		65 363	
Fournitures, matériaux & équipement		132 991		121 676	
Salaires		1 538 235		1 407 354	
Services professionnels		<u>347 090</u>		<u>317 558</u>	
	<u>2 250 000</u>	\$	<u>2 372 641</u>	\$	<u>2 170 766</u>
Élaboration de programme					
Avantages sociaux	\$	68 061	\$	71 845	\$
Déplacement & formation		63 108		66 616	
Fourniture, matériaux & équipement		89 978		94 979	
Salaires		<u>710 437</u>		<u>749 931</u>	
	<u>950 000</u>	\$	<u>931 584</u>	\$	<u>983 371</u>
CPRP					
Avantages sociaux	\$	79 631	\$	81 166	\$
Déplacement & formation		8 209		8 367	
Fourniture, matériaux & équipement		82 096		83 680	
Salaires		<u>501 183</u>		<u>510 845</u>	
	<u>700 000</u>	\$	<u>671 119</u>	\$	<u>684 058</u>

Voir les notes explicatives qui accompagnent ces états financiers.

Conseil scolaire acadien provincial
Annexe C – Détails supplémentaires des immobilisations

Exercice clos le 31 mars	2017	2016
	<u>Total</u>	<u>Total</u>
Coûts des immobilisations		
Solde, au début de l'exercice	908 734 \$	908 734 \$
Solde, à la fin de la période	<u>908 734</u> \$	<u>908 734</u> \$
Amortissement cumulé		
Solde, au début de l'exercice	248 132 \$	186 840 \$
Amortissement	<u>49 408</u>	<u>61 292</u>
Solde, à la fin de la période	<u>297 540</u>	<u>248 132</u>
Valeur comptable nette	<u>611 194</u> \$	<u>660 602</u> \$
Valeur comptable nette		
Solde, au début de l'exercice	660 602 \$	721 894 \$
Solde, à la fin de la période	<u>611 194</u>	<u>660 602</u>
Augmentation dans la valeur comptable nette	<u>49 408</u> \$	<u>61 292</u> \$

Voir les notes explicatives qui accompagnent ces états financiers.